

le nouveau Malakoff
à Nantes, un Grand Projet de Ville

**AVENANT SIMPLIFIÉ N°2 A LA CONVENTION
DE RENOVATION URBAINE DU 18 DECEMBRE 2004**

- Vu la Loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
- Vu le Décret n°2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'agence nationale pour la rénovation urbaine,
- Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2007 portant approbation du règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,
- Vu la convention de rénovation urbaine du quartier de Malakoff signée le 18 décembre 2004,

Entre :

- **l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine**, ci après dénommée ANRU, représentée par M. Bernard HAGELSTEEN, Préfet de la Région des Pays-de-la-Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, délégué territorial de l'ANRU,
- **Nantes Métropole**, Communauté urbaine de Nantes, Porteur de Projet, représentée par M. Jean-Marc AYRAULT, Président, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2004, donnant délégation à M. Patrick RIMBERT, vice-président,
- **Réseau Ferré de France**, représenté par M. Serge MICHEL, Directeur Régional des Pays de Loire,
- **Nantes Habitat**, représenté par M. Patrick RIMBERT, Président,
- **La Nantaise d'Habitations**, représentée par M. Jean-Luc VINCENT, Président, donnant délégation à M. Georges DECREAU, Directeur général,
- **Atlantique Habitations**, représentée par M. Jean-Noël ROUL, Président, donnant délégation à M. Pierre DAGORNE, Directeur Général,
- **La Société des Marches de l'Ouest**, ci après dénommée SAMO, représentée par M. Didier PATAULT, Président, donnant délégation à M. Vincent FAUSSER, Directeur Général,
- **CIF Habitat**, représenté par M. Jacques STERN, Président, donnant délégation à M. Dominique MAJOU, Directeur Général,
- **Aiguillon Constructions**, représenté par M. Marc SIMON, Président, donnant délégation à Mme Emmanuelle LE FLOCH, Directeur Délégué,
- **Logi Ouest**, représenté par M. Jean-Pierre COMTE, Président, donnant délégation à M. Grégory BOUCHART, Directeur de la Construction Immobilière,



Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

La rénovation urbaine du quartier Malakoff, à Nantes, a fait l'objet d'une convention pluriannuelle n°0275201030 entre l'ANRU, Nantes Métropole, porteur du projet, et les différents maîtres d'ouvrage concernés par l'opération. Cette convention a été signée le 18 décembre 2004.

Le règlement général de l'ANRU, dans son titre IV articles 7.2, prévoit que les ajustements financiers entre opérations peuvent faire l'objet d'un avenant simplifié signé par le délégué territorial de l'ANRU.

Un premier avenant simplifié, signé le 18 juin 2007, a permis de faire correspondre le découpage financier des opérations d'aménagement du "triangle de la piscine", initialement défini dans la convention du 18 décembre 2004, à l'organisation opérationnelle du projet, en regroupant 4 opérations financières en une seule.

L'objet de ce second avenant simplifié est de faire correspondre les opérations engagées ou à venir afin de coller au mieux à l'organisation opérationnelle du projet et au découpage de chaque opération par maître d'ouvrage.

Article 2

Les modifications, apportées par le présent avenant, concernent les familles d'opérations 02/Construction de logements sociaux, 08/Aménagements et 12/Ingénierie et conduite de projet.

02 – Construction de logements sociaux

L'ANRU s'est engagée à financer à hauteur moyenne de 15% les quinze opérations physiques de l'opération financière « Construction de logements sociaux » listées ci dessous, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par plusieurs bailleurs sociaux :

n° opération physique	Nom de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant € TTC	Subvention ANRU
027 5201030 02 0001 001	Nantes Habitat – 12 logements*	Nantes Habitat	1 360 481€	80 051€
027 5201030 02 0001 002	Nantes Habitat – 43 logements	Nantes Habitat	4 106 577€	755 830€
02 75201030 02 0001 003	Nantes Habitat – 55 logements	Nantes Habitat	5 252 486€	966 760€
027 5201030 02 0001 004	Nantes Habitat – 40 logements	Nantes Habitat	3 819 997€	703 100€
	sous total Nantes Habitat		13 179 060€	2 425 690€
027 5201030 02 0002 001	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH 30 logements*	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH	2 595 759€	217 825€
027 5201030 02 0002 002	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH 25 logements	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH	2 387 500€	438 392€
02 75201030 02 0002 003	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH 12 logements	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH	1 146 000€	210 428€
027 5201030 02 0002 004	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH 27 logements	SAMO – Nantaise d'Habitation – LAH	2 578 500€	473 463€
	sous total 3 SA		8 707 759€	1 122 283€
027 5201030 02 0003 001	OPAC – 10 logements*	OPAC	896 084€	40 454€
027 5201030 02 0003 002	OPAC – 2 logements	OPAC	191 000€	37 660€
	sous total OPAC		1 087 084€	37 660€
027 5201030 02 0004 001	CIF - 10 logements	CIF	955 000€	171 887€
027 5201030 02 0004 002	CIF - 16 logements	CIF	1 528 000€	275 020€
	sous total CIF Habitat		2 483 000€	446 907€
027 5201030 02 0005 001	Aiguillon Construction – 6 logements	Aiguillon Construction	573 000€	107 959€
027 5201030 02 0006 001	LOGI OUEST – 7 logements	LOGI OUEST	668 500€	120 096€
027 5201030 02 0006 002	LOGI OUEST – 5 logements	LOGI OUEST	477 500€	85 782€
	sous total LOGI OUEST		1 146 000€	205 878€
	Total		28 536 384€	4 346 377€

* opération financée par l'Etat en 2003, déduite de l'enveloppe ANRU et du total indiqué ci dessus

Le tableau financier annexé à la convention de rénovation urbaine du 18 décembre 2004 est donc modifié comme suit pour ce qui concerne la famille d'opérations 02 – construction neuve de logements sociaux :

n° opération physique	Nom de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant € TTC	Subvention ANRU
027 5201030 02 0001 001	Nantes Habitat – 12 logements* (inchangé)	Nantes Habitat	1 360 481€	80 051€
027 5201030 02 0001 005	Nantes Habitat – 11 logements	Nantes Habitat	1 050 577€	193 362€
027 5201030 02 0001 006	Crucy Fourré à Nantes – 22 logements	Nantes Habitat	2 101 000€	386 696€
027 5201030 02 0001 007	Habiter les Quais à Nantes – 10 logements	Nantes Habitat	955 000€	175 771€
027 5201030 02 0001 008	32 rue des Landes – 1 logement	Nantes Habitat	95 500€	17 577€
027 5201030 02 0001 009	Don Bosco à Nantes – 3 logements	Nantes Habitat	286 499€	52 732€
027 5201030 02 0001 010	170 bd Schuman à Nantes – 1 logement	Nantes Habitat	95 500€	17 577€
027 5201030 02 0001 011	153 route de Sainte Luce – 1 logement	Nantes Habitat	95 500€	17 577€
027 5201030 02 0001 012	Tamaris à Nantes – 5 logements	Nantes Habitat	477 499€	87 887€
027 5201030 02 0001 013	La Marrière à Nantes – 7 logements	Nantes Habitat	668 499€	123 042€
027 5201030 02 0001 014	Dorgère à Nantes – 6 logements	Nantes Habitat	572 999€	105 465€
027 5201030 02 0001 015	Clos Vigier à Nantes – 4 logements	Nantes Habitat	381 999€	70 310€
027 5201030 02 0001 016	Jules Verne Rue Ménétrier – 6 logements	Nantes Habitat	572 999€	105 465€
027 5201030 02 0001 017	Plaisance à Nantes – 1 logement	Nantes Habitat	95 500€	17 577€
027 5201030 02 0001 018	îlot 2A2 du Pré Gauchet – 33 logements	Nantes Habitat	3 151 494€	580 057€
027 5201030 02 0001 019	23 rue du Ponceau à Nantes – 4 logements	Nantes Habitat	381 999€	70 310€
027 5201030 02 0001 020	îlot 3C2 du Pré Gauchet – 15 logements	Nantes Habitat	1 432 497€	263 662€
027 5201030 02 0001 021	îlot Bonne Garde à Nantes – 8 logements	Nantes Habitat	763 999€	140 620€
	sous total Nantes Habitat		13 179 060€	2 425 690€
027 5201030 02 0007 001	Tour de Sèvre à Rezé – 10 logements*	SAMO	923 479€	39 149€
027 5201030 02 0008 001	Fontaine Launay à Rezé – 10 logements*	Nantaise d'hab.	754 319€	93 017€
027 5201030 02 0009 001	Les Marronniers à Nantes – 10 logements*	Atlantique Hab.	917 961€	85 659€
027 5201030 02 0007 002	Le Martray à Nantes – 5 logements	SAMO	477 500€	87 678€
027 5201030 02 0007 003	La Grande Ouche à Bouguenais – 2 logements	SAMO	191 000€	35 071€
027 5201030 02 0007 004	Le Bossis à Couëron (rue D. Casanova) – 2 logts	SAMO	191 000€	35 071€
027 5201030 02 0007 005	îlot 2C3 au Pré Gauchet – 5 logements	SAMO	477 500€	87 678€
027 5201030 02 0008 002	Saint Médard à Nantes – 10 logements	Nantaise d'hab.	955 000€	175 357€
027 5201030 02 0008 003	La Seicherie à Nantes – 4 logements	Nantaise d'hab.	382 000€	70 143€
027 5201030 02 0008 004	îlot 2C2 du Pré Gauchet – 10 logements	Nantaise d'hab.	955 000€	175 357€
027 5201030 02 0008 005	Le Pâtis à Indre – 2 logements	Nantaise d'hab.	191 000€	35 071€
027 5201030 02 0008 006	Le Chêne vert au Pellerin – 3 logements	Nantaise d'hab.	286 500€	52 607€
027 5201030 02 0008 007	Rives de Loire à Rezé – 2 logements	Nantaise d'hab.	191 000€	35 071€
027 5201030 02 0009 002	Ostryas à Beaulieu/Nantes – 10 logements	Atlantique Hab.	955 000€	175 357€
027 5201030 02 0009 003	la Carterie à Rezé – 4 logements	Atlantique Hab.	382 000€	70 143€
027 5201030 02 0009 004	îlot 2C1 au Pré Gauchet – 4 logements	Atlantique Hab.	382 000€	70 143€
027 5201030 02 0009 005	ZAC des Tilleuls à Saint Herblain – 1 logement	Atlantique Hab.	95 500€	17 536€
	sous total 3 SA		8 707 759€	1 122 283€
027 5201030 02 0003 001	OPAC – 10 logements* (inchangé)	OPAC	896 084€	40 454€
027 5201030 02 0003 002	OPAC – 2 logements (inchangé)	OPAC	191 000€	37 660€
	sous total OPAC		1 087 084€	37 660€

h - L + 63. # eff 7 m 87 9 3

n° opération physique	Nom de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant € TTC	Subvention ANRU
027 5201030 02 0004 001	CIF - 10 logements (inchangé)	CIF	955 000€	171 887€
027 5201030 02 0004 003	îlot 2C1 du Pré Gauchet – 11 logements	CIF	1 050 500€	189 076€
027 5201030 02 0004 004	ZAC du Saule Blanc à Thouaré – 5 logements	CIF	477 500€	85 944€
	sous total CIF Habitat		2 483 000€	446 907€
027 5201030 02 0005 002	Saint Joseph de Porterie – 4 logements	Aiguillon constr.	382 000€	71 973€
027 5201030 02 0005 003	Collines du Cens à Nantes – 2 logements	Aiguillon constr.	191 000€	35 986€
	sous total Aiguillon Construction		573 000€	107 959€
027 5201030 02 0006 003	îlot 2C1 du Pré Gauchet – 6 logements	LOGI OUEST	573 000€	102 939€
027 5201030 02 0006 004	Bottière Chénaie - 6 logements	LOGI OUEST	573 000€	102 939€
	sous total Logi Ouest		1 146 000€	205 878€
	Total		28 536 384€	4 346 377€

*opération financée par l'Etat en 2003, déduite de l'enveloppe ANRU et du total indiqué ci dessus

08 – Aménagements

L'ANRU s'est engagée à financer à hauteur moyenne de 27% huit opérations physiques de l'opération financière « Aménagements » pour un montant de 12 624 195€.

Conformément à l'avenant simplifié n°1 à la convention du 18/12/04, 4 de ces opérations physiques ont été regroupées en une seule, d'où un nombre total de 5 opérations physiques listées ci dessous, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Nantes Métropole et RFF :

n° opération physique	Nom de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant € HT	Subvention ANRU
027 5201030 08 0001 001	Malakoff amont : espaces structurants issus de la démol.	Nantes Métro.	6 395 480€	1 598 870€
027 5201030 08 0001 002	Malakoff amont : autres espaces	Nantes Métro.	2 875 420€	1 150 168€
027 5201030 08 0001 003	accès à la Loire	Nantes Métro.	2 050 000€	768 750€
027 5201030 08 0001 005	espaces publics du triangle de la piscine	Nantes Métro.	10 550 150€	3 956 307€
	Sous Total Nantes Métropole		21 871 050€	7 474 095€
027 5201030 08 0002 001	Ponts de la Moutonnerie, de l'Arche, de Malakoff et du Pré Gauchet	RFF	17 167 000€	5 150 100€
	Total général		39 038 050€	12 624 195€

La nouvelle décomposition des opérations physiques se traduit comme suit :

n° opération physique	Nom de l'opération	Maître d'ouvrage	Montant € HT	Subvention ANRU
027 5201030 08 0001 010	Etudes de MO, Malakoff amont, espaces structurants	Nantes Métro.	76 013	19 003
027 5201030 08 0001 011	Etudes de MO, Malakoff amont, espaces non structurant	Nantes Métro.	50 676	20 270
027 5201030 08 0001 012	Malakoff amont : aménagement des espaces structurants, études et travaux	Nantes Métro.	6 319 467	1 579 867
027 5201030 08 0001 013	Malakoff amont : aménagement des espaces non structurants – études et travaux	Nantes Métro.	2 824 744	1 129 898
027 5201030 08 0001 014	Etudes de MO sur l'avenue de la Gare	Nantes Métro.	2 906	1 090
027 5201030 08 0001 015	Espaces publics du triangle de la piscine	Nantes Métro.	10 547 245	3 955 217
027 5201030 08 0001 016	Rond point d'accès provisoire au centre commercial	Nantes Métro.	66 792	25 047
027 5201030 08 0001 017	Solde accès à la Loire	Nantes Métro.	1 983 208€	743 703€
	Sous Total Nantes Métropole		21 871 050€	7 474 095€
027 5201030 08 0003 003	Etudes de projet des ponts rails de Malakoff et du Pré Gauchet	RFF	405 000€	121 500€
027 5201030 08 0003 004	Travaux relatifs aux ponts rails de Malakoff et du Pré Gauchet	RFF	8 765 000€	2 629 500€
027 5201030 08 0003 005	Etudes de projet et travaux du pont rail de la moutonnerie	RFF	5 997 000€	1 799 100€
027 5201030 08 0003 006	Etudes de projet et travaux du pont rail de l'Arche	RFF	2 000 000€	600 000€
	Sous Total RFF		17 167 000€	5 150 100€
	Total général		39 038 050€	12 624 195€

h d 9 R G. el M 2 n 4

12 – Ingénierie et conduite de projet

L'ANRU s'est engagée à financer à hauteur moyenne de 23% les trois opérations physiques de l'opération financière « Ingénierie et Conduite de projet » listées ci dessous, pour un montant de 647 220€ et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Nantes Métropole.

n° opération physique	Nom de l'opération	Montant € HT	Montant € TTC	Subvention ANRU
027 5201030 12 0001 001	Etudes	1 123 407€	1 343 595€	141 262€
027 5201030 12 0001 002	Conduite de projet	1 391 120€	1 444 500€	403 390€
027 5201030 12 0001 003	Moyens de concertation et de communication	353 683€	423 005€	102 568€
	Total	2 868 210€	3 211 100€	647 220€

Un dossier pré-conventionné d'ingénierie ayant été déposé en 2004, la liste des opérations physiques de ce chapitre est modifiée comme suit :

n° opération physique	Nom de l'opération	Montant € HT	Montant € TTC	Subvention ANRU
027 5201030 12 0001 001	Etudes	1 123 407€	1 343 595€	141 262€
027 5201030 12 0001 004	Ingénierie et conduite de projet 2004	297 646€	317 248€	83 002€
027 5201030 12 0001 005	Conduite de projet, concertation et communication 2005-2008	1 447 157€	1 550 257€	422 956€
	Total	2 868 210€	3 211 100€	647 220€

Le présent avenant simplifié n'a aucune conséquence sur le coût total des opérations concernées, ni sur le montant et le taux de la subvention de l'ANRU, inscrits dans la convention du 18 décembre 2004.

Le tableau financier annexé à la convention de rénovation urbaine du 18 décembre 2004 est donc modifié pour tenir compte de l'ensemble des données énoncées ci-dessus.

Article 3

L'avenant simplifié sera signifié par Nantes Métropole, maître d'ouvrage et porteur du projet, et par le délégué territorial de l'ANRU. Une copie du présent avenant sera notifiée à chacun des signataires de la convention initiale.

Nantes, le 27 DEC. 2007

Pour Nantes Métropole,



Patrick RIMBERT
Vice Président de Nantes Métropole

Pour l'ANRU,



Bernard HAGELSTEEN
Préfet de la Région des Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
Délégué territorial de l'ANRU

Pour Réseau Ferré de France,



Serge MICHEL,
Directeur Régional des Pays de la Loire

Pour Nantes Habitat,



Patrick RIMBERT,
Président

Pour la Nantaise d'Habitations



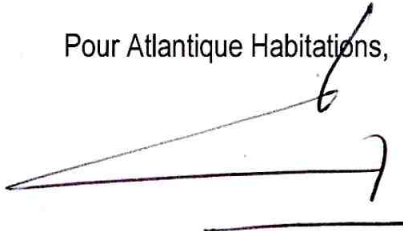
Georges DECREAU,
Directeur Général

Pour la Société des Marches de l'Ouest,



Vincent FAUSSER,
Directeur Général

Pour Atlantique Habitations,



Pierre DAGORNE,
Directeur Général

Pour CIF Habitat,,



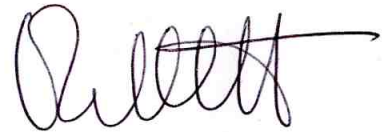
Dominique MAJOU,
Directeur Général

Pour Logi Ouest,



Grégory BOUCHART,
Directeur

Pour Aiguillon Construction,



Emmanuelle Le FLOC'H,
Directeur Délégué